

Version de 17/09/2026

Document précontractuel sur la finance durable

Produit : Securex Invest 21

Que faut-il entendre par « finance durable » ?

Tout investissement dans des produits financiers peut avoir un impact, de par le choix des entreprises financées via ces produits, sur le respect de l'environnement ainsi que sur l'évolution des droits sociaux et humains dans le monde.

L'Union Européenne a voulu améliorer la transparence en matière d'investissement en adoptant, fin 2019, le règlement «Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)», demandant aux acteurs proposant des services financiers au sein de l'Union européenne de publier des informations additionnelles sur la mesure d'intégration des risques en matière de durabilité dans son processus de prise de décision d'investissement et la mesure dont les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte.

L'objectif de ce document est de vous donner plus d'information concernant cet aspect de durabilité par rapport au produit Securex Invest 21.

L'objectif du produit

Securex Invest 21 est une solution d'assurance de la branche 21 de Securex Vie, soumis au droit belge. Le produit s'adresse principalement aux personnes physiques qui souhaitent épargner en toute sécurité, sans prendre de risques avec leur épargne, et faire croître leur capital à long terme pour atteindre un rendement fixe. Le produit offre en effet un taux d'intérêt garanti. Le produit est également accessible aux personnes morales.

Le produit ne présente pas de caractéristiques environnementales et/ ou sociales. Les risques ESG ne sont pas pris en compte dans nos décisions d'investissement de la branche 21, et l'impact des risques ESG sur le rendement du produit de la branche 21 n'est pas mesuré actuellement. Cependant, nous tenons à l'œil les scores ESG (Environnement, Social, Governance), scores qui sont délivrés par des fournisseurs tiers (Bloomberg, Label, etc).

Disclaimer précontractuel :

Les informations relatives à la durabilité qui sont reprises dans le présent document ont été établies par Securex Vie au mieux de ses possibilités. A cet effet, l'assureur est toutefois tributaire des informations relatives aux différents aspects de durabilité qui sont disponibles. Les informations reprises dans le présent document ont par conséquent été établies sur la base des informations déjà disponibles et peuvent encore être modifiées et/ou complétées.

Securex Vie aam

Siège social : avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles – Compagnie d'assurance belge reconnue par l'A.R. du 5 janvier 1982 (M.B du 23 janvier 1982) sous le numéro 944 pour l'exercice des activités d'assurance suivantes : branches 1a, 2, 21, 22, 23 et 26 - RPM de Bruxelles - Numéro d'entreprise : 0422.900.402
vie@securex.be – www.securex.be